

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable

*Une approche
responsable du jeu
au Nouveau-Brunswick*

Ministère des Finances
Commission des loteries du Nouveau Brunswick

**Gestion responsable du jeu, et jeu
responsable dans un environnement
responsable**

Une approche responsable du jeu au
Nouveau-Brunswick

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

<http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp>

Novembre 2007

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-292-2

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable	1
Les principes directeurs d'une approche responsable.....	3
Programme de loterie vidéo révisé.....	5
Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable.....	9
Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif.....	16
Destination casino.....	19
Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick.....	22
Aperçu législative.....	25

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable

Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite adopter une nouvelle approche stratégique du jeu axée sur une *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*.

Aucun changement majeur n'a été apporté au type d'activités de jeu offertes au Nouveau-Brunswick depuis l'adoption du programme de loterie vidéo au début des années 1990. Il est temps que le gouvernement prenne les mesures pour offrir d'autres types d'activités de jeu, qu'il s'assure que les Néo-Brunswickois participent aux activités de jeu de manière plus responsable, dans un environnement de jeu plus sûr et mieux dirigé, et qu'il les aide à faire des choix plus éclairés en matière de jeu en les renseignant et en les aidant, au besoin.

La nouvelle politique en matière de jeu responsable visera à améliorer l'environnement de jeu au Nouveau-Brunswick de manière à protéger l'intégrité des activités de jeu provinciales et caritatives. Elle favorisera un environnement de jeu plus sécuritaire et mieux dirigé pour le déroulement des activités de jeu. Elle aidera les Néo-Brunswickois à comprendre leurs chances de gagner lorsqu'ils jouent aux jeux de hasard. Elle les aidera à faire des choix de jeu plus éclairés en leur fournissant de l'information et en les sensibilisant aux signes avant-coureurs des problèmes de jeu compulsif. Dans certains cas problématiques, cette nouvelle politique permettra également de faire en sorte que des services d'aide soient mis à la disposition des joueurs à problèmes.

Cette nouvelle approche responsable fera en sorte de maintenir au premier plan les meilleurs intérêts de l'ensemble des Néo-Brunswickois. Il est essentiel d'avoir la confiance du public. Cette confiance favorisera la protection des personnes qui choisissent de prendre part à des activités de jeu. Elle fera en sorte de protéger l'intégrité des activités de jeu.

L'industrie du jeu s'est développée de façon phénoménale au cours des deux dernières décennies. Le marché national et mondial du jeu a changé et continue d'évoluer rapidement pour s'adapter aux tendances et aux préférences des consommateurs. Les gouvernements ont comme défi d'élaborer des stratégies et des politiques provinciales de jeu qui reflètent les préférences changeantes des consommateurs, les attitudes du public et le marché du jeu. Les gouvernements sont également confrontés à des difficultés comme l'augmentation du nombre de jeux en ligne non réglementés.

Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable (suite)

Introduction (suite)

La nouvelle approche responsable du jeu au Nouveau-Brunswick comprend un programme de loterie vidéo révisé, des initiatives améliorées qui favorisent le jeu responsable et qui offrent de nouveaux programmes pour les personnes risquant de développer un problème de jeu ou déjà aux prises avec un tel problème, une politique en matière de jeu caritatif renforcée et une destination casino autorisée par le gouvernement provincial dans le cadre de la stratégie provinciale de promotion du tourisme.

Le gouvernement s'étant engagé à commencer une nouvelle page en ce qui a trait aux relations entre les Autochtones et la province, les Premières nations du Nouveau-Brunswick ont pris part à un dialogue initié par le gouvernement concernant leurs préoccupations et intérêts au sujet du jeu, et ce, dans le contexte du nouvel objectif du gouvernement en matière de *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*.

Les principes directeurs d'une approche responsable

Introduction

Dans notre province, six principes directeurs servent de fondement à la nouvelle approche stratégique du jeu du Nouveau-Brunswick. Ces principes directeurs s'appuient sur une gestion responsable des activités de jeu et sur la promotion du jeu responsable dans un environnement de jeu socialement responsable. Ces principes seront intégrés à toutes les activités de jeu pratiquées dans la province.

Protection des intérêts et de la confiance du public

Le public doit avoir confiance dans la prestation des programmes de jeu provinciaux et des activités de jeu caritatives. Il doit également être convaincu que les jeux sont dirigés de façon juste et responsable, avec l'obligation de rendre des comptes.

De plus, lorsqu'une activité n'est pas conforme au cadre réglementaire, les mesures appropriées seront prises pour s'assurer de corriger l'activité, résoudre les problèmes et protéger les intérêts du public.

Intégrité des activités de jeu

Un nouveau cadre réglementaire établira les règles et les critères afférents à la gestion et à la direction responsables de toutes les activités de jeu afin de protéger l'intégrité des programmes de jeu provinciaux et toutes les activités de jeu autorisées par le gouvernement.

Le cadre juridique régissant les activités de jeu au Nouveau-Brunswick établira clairement la gouvernance et la réglementation des activités de jeu et prévoira les vérifications, les soldes, les ressources et les outils pertinents pour administrer le cadre réglementaire. Parallèlement, ce cadre réglementaire intégrera la souplesse pour assurer la prise de mesures efficaces en cas de nécessité.

Les principes directeurs d'une approche responsable (suite)

Équilibre entre la responsabilité sociale et la gestion financière responsable

Le gouvernement provincial s'engage à assumer ses responsabilités sociales et prendra les mesures nécessaires pour fournir les outils et les ressources afin de veiller à ce que ses programmes de jeu soient offerts d'une manière socialement responsable. À cette fin, l'accent sur la prévention, la sensibilisation, les traitements et la recherche sur le jeu pathologique sera intégré à tous les aspects du jeu dans la province.

Cette responsabilité sociale sera équilibrée par l'engagement du gouvernement qui vise à gérer les finances de manière responsable. Des contrôles financiers rigoureux seront intégrés à tous les programmes de jeu. Dans certains cas, ils seront appliqués au moyen du cadre réglementaire, tandis que dans d'autres cas, ils le seront par l'intermédiaire d'ententes contractuelles conclues avec des fournisseurs de services de jeu.

Clarté, équité et uniformité

Il est important de s'entendre sur ce que nous faisons, sur les responsabilités de chacun et sur la façon de faire les choses. Les politiques concernant les critères et les conditions d'admissibilité afférents à l'exploitation, à la gestion et au fonctionnement des activités de jeu provinciales ainsi qu'à leur participation seront clairement énoncées. Cela permettra de s'assurer que la mise en application des politiques, décisions et mesures prises par le gouvernement provincial est claire, équitable et uniforme.

Ouverture, transparence et responsabilisation

Tous les programmes de jeu et activités connexes seront mis en œuvre et administrés de manière ouverte, transparente et responsable. La gestion et l'exploitation des activités de jeu dans la province seront rapportées régulièrement afin que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient confiance que les jeux sont exploités et gérés dans leur intérêt.

Amélioration des partenariats stratégiques

Nous contribuerons tous au succès d'une approche responsable du jeu au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial améliorera des partenariats stratégiques entre les collectivités, l'Assemblée des Premières nations du Nouveau-Brunswick, les industries, les personnes et les organismes intéressés à appuyer la promotion du jeu responsable au Nouveau-Brunswick.

Programme de loterie vidéo révisé

Action Dans le cadre de la nouvelle approche responsable du jeu du Nouveau-Brunswick, **la Province révisera le programme de loterie vidéo avant avril 2010.**

Contexte Le programme de loterie vidéo a été adopté au Nouveau-Brunswick en 1991. Initialement, les terminaux de loterie vidéo (TLV) étaient permis dans une variété d'endroits mais, en 2000, seuls les emplacements détenant une licence pour débit de boisson avaient le droit de posséder ces terminaux.

En 2001, un référendum sur les TLV a permis de conclure que la majorité des Néo-Brunswickois ayant voté préféraient avoir un programme de loterie vidéo réglementé par le gouvernement.

En 2002, la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) est devenue, au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'unique administratrice du programme de loterie vidéo provincial.

Afin de pouvoir offrir à ses clients des TLV, le propriétaire d'un lieu doit détenir une licence en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*. Le propriétaire du lieu conclut ensuite une entente avec la SLA (convention du propriétaire d'un lieu) pour l'installation des TLV. À l'heure actuelle, pas plus de deux TLV peuvent être installés dans les restaurants, tandis que les bars peuvent en accueillir jusqu'à cinq. Le propriétaire d'un lieu ne doit obtenir aucune autre licence que la licence d'alcool. Aucuns frais ne sont exigibles.

Changements de réforme au programme Le gouvernement du Nouveau-Brunswick effectue présentement des changements de réforme au programme de loterie vidéo. Ces changements favoriseront un fonctionnement du programme de loterie vidéo qui reflète le nouvel objectif de la province en matière de *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*. Le nouveau modèle permettra d'offrir des jeux de loterie vidéo dans un environnement plus sûr et mieux dirigé, en mettant l'accent sur des activités de jeu responsables. Les Néo-Brunswickois qui choisissent de s'adonner au jeu en auront toujours l'occasion. Le nouveau programme sera raisonnablement accessible partout dans la province.

Programme de loterie vidéo révisé (suite)

Changements de réforme au programme (suite)

Tous les TLV seront installés dans des endroits où l'âge est réglementé. Ainsi, les TLV ne seront pas permis dans les restaurants. Actuellement, les restaurants peuvent posséder jusqu'à deux TLV. L'enlèvement des TLV se fera en deux étapes : un premier terminal par restaurant sera retiré avant le 1^{er} octobre 2008 et le second, au plus tard le 1^{er} avril 2009.

Le nombre de sites de loterie vidéo sera réduit de plus de 50 pour cent dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En tout temps, le nombre total de sites sera plafonné à 300. Il s'agit d'une baisse importante puisqu'il existe présentement environ 625 sites dans la province.

Le nombre de terminaux de loterie vidéo sera réduit de 25 pour cent dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En tout temps, ce sont 2 000 TLV qui seront à la disposition de clients souhaitant jouer. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick compte environ 2 650 TLV.

À compter d'aujourd'hui, **un moratoire sera imposé sur l'approbation de nouveaux sites de loterie vidéo**, et ce, jusqu'à ce que la transition au nouveau programme de loterie vidéo responsable soit complètement achevée.

Le nombre maximal de terminaux de loterie vidéo permis dans un établissement sera rajusté. Deux catégories d'établissements de loterie vidéo seront créées. Selon une des catégories, l'établissement approuvé pourra exploiter jusqu'à 10 terminaux, tandis que selon l'autre, ce sont 15 à 25 TLV qui seront permis sur le site. Un maximum de 20 sites à travers la province pourront posséder de 15 à 25 terminaux.

La commission accordée aux exploitants de TLV sera réduite. Selon les nouveaux niveaux de commission, les propriétaires qui sont autorisés à exploiter entre 15 et 25 terminaux verront leur taux de commission diminuer. Le taux de commission des propriétaires de lieux qui exploitent entre 15 et 25 TLV sera établi à 15 pour cent, tandis qu'il sera de 20 pour cent pour les propriétaires ayant 10 TLV ou moins en activité. Actuellement, tous les propriétaires de lieux touchent 22 pour cent de leurs recettes nettes en commission.

Des frais d'enregistrement annuels seront incorporés au programme de loterie vidéo. Les propriétaires de lieux paieront des frais d'enregistrement de 200 \$ par terminal, par année. À l'heure actuelle, aucuns frais ne sont exigibles des propriétaires de lieux.

Programme de loterie vidéo révisé (suite)

Changements de réforme au programme (suite)

Les exigences relatives au programme de jeu responsable seront incorporées au programme de loterie vidéo. Des critères de dotation en personnel obligatoires, la formation du personnel sur les signes d'un problème de jeu compulsif et sur les mesures appropriées à prendre à cet égard, et la présence de messages et de matériel sur le jeu responsable sont des exemples d'exigences qui seront incorporées dans les politiques de jeu responsable dans le cadre du programme de loterie vidéo.

Les filiales Néo-Brunswickoises de la Légion royale canadienne qui exploitent déjà des TLV pourront continuer leurs activités avec le nouveau modèle. Les légions pourront garder leur nombre actuel de TLV. Les terminaux ne seront pas retirés progressivement de ces emplacements.

Des normes commerciales et de performance seront élaborées et incorporées au programme de loterie vidéo. Des normes concernant la superficie minimale d'un site d'accueil pour les TLV, le nombre de places acceptable et l'entretien des établissements seront intégrées aux conventions de propriétaires de lieux. Des références en matière de volume d'affaires seront également établies. Les propriétaires de lieux devront respecter ces normes pour continuer à garder les terminaux sous leur toit.

Des restrictions concernant les sites multiples seront adoptées. Les sites possédant plusieurs licences sont des sites à l'intérieur d'un seul emplacement qui a été subdivisé en plus petites unités, et ce, dans le seul but d'obtenir plusieurs licences d'alcool et, ultérieurement, davantage de TLV. Le nouveau modèle imposera des restrictions quant au nombre de sites hôtes titulaires d'une licence permis à l'intérieur d'une structure physique comme les centres commerciaux et les hôtels.

Organisme responsable

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera de réglementer le programme de loterie vidéo au moyen du cadre législatif et réglementaire, tandis que la Société des loteries de l'Atlantique sera chargée de mettre en œuvre la réforme avec efficacité et efficacité, selon ce qui est raisonnablement possible.

Programme de loterie vidéo révisé (suite)

Étapes

Afin de pouvoir modifier les lois et mettre en œuvre intégralement le cadre réglementaire, la réforme du programme de loterie vidéo sera effectuée par étapes. Les participants actuels au programme de loterie vidéo seront ainsi en mesure de s'adapter aux changements mis en œuvre.

Immédiatement

- Mise en place d'un moratoire sur l'approbation des nouveaux sites. Aucun nouveau site de loterie vidéo ne sera approuvé jusqu'à la mise en œuvre complète du nouveau programme de loterie vidéo révisé.

Au cours des premiers six mois

- Compléter l'élaboration des normes commerciales et instauration des indicateurs de performance.

Au cours de la première année

- Retirer un TLV des restaurants avant octobre 2008.
- Mise en œuvre complète des normes commerciales et des exigences de performance.

Au cours de la deuxième année

- Retirer les derniers terminaux des restaurants avant avril 2009.
- Intégrer complètement des initiatives en matière de jeu responsable et les responsabilités afférentes au programme de loterie vidéo révisé au moyen de conventions de propriétaires de lieux détaillées.

Au cours de la troisième année

- Compléter la révision du programme de loterie vidéo avant le 1^{er} avril 2010.
-

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

Action **De nouvelles initiatives en matière de jeu responsable seront élaborées et incorporées à tous les aspects du jeu au Nouveau-Brunswick.**

Contexte Les améliorations apportées aux programmes actuels, de même que plusieurs nouvelles initiatives, constitueront la pierre angulaire de la nouvelle approche responsable du jeu du gouvernement provincial au Nouveau-Brunswick.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick n'a pas de politique responsable du jeu indépendante. La Société des loteries de l'Atlantique (SLA) intègre un programme de jeu responsable aux produits qu'elle offre dans les quatre provinces de l'Atlantique. Le ministère de la Santé mène des campagnes de sensibilisation du public et offre des services de traitement des dépendances dans le secteur du traitement des problèmes de jeu compulsif. En ce moment, la Commission des loteries verse annuellement 757 000 \$ au ministère de la Santé pour ce programme.

Les programmes de jeu responsable sont devenus une partie intégrante des stratégies de jeu présentées par d'autres autorités au cours de la dernière décennie. Les détracteurs des politiques de jeu du Nouveau-Brunswick se sont concentrés sur les responsabilités sociales du gouvernement et ont indiqué que la province devait consacrer davantage de ressources aux initiatives en matière de jeu responsable et au traitement des dépendances. Tout le monde, y compris le gouvernement, reconnaît que des ressources supplémentaires doivent être consacrées à l'amélioration des initiatives de jeu responsable.

Notre nouvelle approche responsable du jeu est fortement axée sur la responsabilité sociale. Le gouvernement provincial non seulement accepte sa propre responsabilité à titre d'organisme de réglementation, mais il reconnaît que le milieu du jeu a également une responsabilité à l'égard du public. Que ce soit le propriétaire de l'entreprise qui exploite des terminaux de loterie vidéo ou l'organisme de bienfaisance qui organise une collecte de fonds, tout le monde doit contribuer à favoriser un environnement de jeu responsable. L'objectif ne peut être atteint sans la participation de l'industrie, du gouvernement, d'organismes extérieurs, des collectivités, des chefs des Premières nations et des particuliers eux-mêmes si l'on veut s'assurer que les activités de jeu se déroulent de manière sécuritaire et responsable.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

(suite)

Contexte (suite)

Le gouvernement est en mesure d'encourager la responsabilité sociale au moyen du cadre réglementaire, mais cette mesure doit être équilibrée en affectant des ressources à un programme de jeu responsable. Le public doit se consacrer à l'élaboration et à la prestation de ce programme et, plus important encore, le financement adéquat doit être disponible pour que des activités comme des initiatives de prévention ciblées, des campagnes de sensibilisation, des programmes d'éducation à l'intention du public et des services de traitement des dépendances puissent être offertes. Les initiatives en matière de jeu responsable sont essentielles à la nouvelle approche du gouvernement provincial qui vise une *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*.

Nouvelles ressources pour des activités de jeu responsables

Il est important d'investir des efforts dans la prévention du jeu compulsif, l'éducation et la sensibilisation qui cibleront non seulement les personnes qui s'adonnent activement au jeu, mais également le public en général. Il est essentiel de reconnaître les signes liés aux problèmes de jeu compulsif. Grâce à des campagnes de sensibilisation ciblées, les membres d'une famille, les amis, les collègues et les travailleurs de l'industrie du jeu peuvent se familiariser avec ces signes pour pouvoir intervenir rapidement. Les personnes qui ont un problème de jeu compulsif, ainsi que celles qui risquent de développer un tel problème, doivent également être conscientes des options de traitement disponibles pour obtenir l'aide appropriée au besoin. Des initiatives de jeu responsable bien élaborées et bien présentées sont des éléments clés de notre approche.

Les Services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé recevront une somme supplémentaire de 250 000 \$ dans le cadre de leur financement annuel, somme qui servira à poursuivre et à accroître les efforts investis dans les services de prévention, de traitement et de réadaptation déjà existants afin d'aider les joueurs compulsifs et leur famille. Cette somme porte donc le financement total annuel à un million de dollars à compter de l'exercice 2008-2009.

Dans le prochain budget, le gouvernement provincial accordera des fonds supplémentaires de 500 000 \$ pour la recherche sur la dépendance au jeu et les problèmes sociaux connexes. Ces fonds serviront également à sensibiliser le grand public et à offrir du matériel pédagogique qui traite de jeu responsable. Un programme de jeu responsable vise à faire en sorte qu'une approche responsable, intégrée et coordonnée du jeu soit adoptée à l'échelle de la province.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

(suite)

Nouvelles ressources pour des activités de jeu responsables
(suite)

Grâce à ces mesures, les fonds totaux octroyés aux services de prévention et de traitement du jeu compulsif et des dépendances seront portés à 1,5 million de dollars par année, soit le double de ce qui était accordé auparavant. La somme de 1,5 million de dollars affectée aux initiatives en matière de jeu responsable proviendra directement de toutes les sources de revenus tirées des jeux de hasard par le gouvernement provincial (p. ex. terminaux de loterie vidéo, destination casino, etc).

Secteurs d'intervention privilégiés pour des initiatives améliorées en matière de jeu responsable

Les quatre secteurs d'intervention privilégiés suivants constituent la pierre angulaire des initiatives améliorées en matière de jeu responsable de la province.

Prévention et sensibilisation

Le gouvernement utilisera les programmes éducatifs en plus des campagnes générales et ciblées de sensibilisation, pour promouvoir le jeu responsable et faciliter, pour le public, la reconnaissance des signes liés aux problèmes de jeu compulsif. Les gens doivent être conscients des risques inhérents au jeu et de l'impact du jeu sur eux-mêmes, leur famille, leurs collègues et leur collectivité. Les gens qui choisissent de s'adonner aux jeux de hasard doivent être suffisamment renseignés pour prendre des décisions éclairées relativement à l'établissement où ils joueront, à leurs chances de gagner et à la façon de se fixer leurs propres limites lorsqu'ils pratiquent cette activité. Ce type d'information sera véhiculé par l'entremise de sites Web qui portent sur les jeux de hasard, des médias généraux et d'avenues qui cibleront des populations particulièrement à risque.

Amélioration des services de traitement des problèmes de jeu compulsif et des dépendances

Les services de traitement doivent être accessibles, répondre aux besoins individuels des clients et, surtout, être efficaces. Le gouvernement améliorera les services actuels de traitement des problèmes de jeu compulsif et des dépendances, élargira les programmes de sensibilisation du public et assurera une formation plus approfondie des conseillers pour qu'ils puissent traiter les joueurs compulsifs. Il sera peut-être nécessaire d'élaborer de nouvelles méthodes de traitement. Les traitements ne sont pas seulement nécessaires lorsqu'un problème de jeu compulsif ou une dépendance existe déjà, des options de traitement précoces doivent également être disponibles pour prévenir l'aggravation de problèmes potentiels.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

(suite)

**Secteurs
d'intervention
privilegiés
pour des
initiatives
améliorées en
matière de jeu
responsable
(suite)**

Recherche

La recherche est un élément clé au soutien des initiatives de jeu responsable. Nous devons savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et quelles modifications peuvent être apportées pour pouvoir offrir des programmes et des services mieux adaptés. Il faut mener des études de prévalence et évaluer les besoins pour s'assurer d'affecter des ressources pertinentes là où elles sont le plus nécessaires. Des recherches seront entreprises sur les méthodes efficaces de prévention et de traitement des problèmes de jeu compulsif et l'impact des activités de jeu sera suivi de près.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Selon le World Business Council for Sustainable Development, la responsabilité sociale de l'entreprise est l'engagement continu d'une entreprise d'agir selon un code de conduite et de contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie de la main-d'œuvre et des familles ainsi que celle de la collectivité locale et de la société dans son ensemble.

La responsabilité sociale de l'entreprise signifie que les entreprises doivent mener leurs activités tout en ayant un impact positif sur la société.

Les fournisseurs de services de jeux de hasard devront intégrer à leurs activités régulières des initiatives de jeu responsables et des normes relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise. Les normes relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise comprendront des normes et des pratiques commerciales sur place, des programmes de formation à l'intention du personnel, et des normes et pratiques publicitaires responsables. Le gouvernement prendra les mesures (règlements, conventions et contrats) pour atteindre cet objectif.

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

(suite)

Organisme responsable

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick sera chargée de diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives en matière de jeu responsable. La Commission assurera la coordination et la liaison avec des groupes comme les exploitants d'établissements de jeu, les propriétaires d'établissements qui exploitent des terminaux de loterie vidéo, les organismes de bienfaisance, les communautés des Premières nations, les organismes sociaux et sanitaires, la Société des loteries de l'Atlantique, les ministères compétents et les collectivités locales. Bien que le gouvernement soit chargé de la mise en œuvre des modifications réglementaires futures, toutes les personnes œuvrant dans l'industrie du jeu doivent travailler en collaboration pour offrir l'environnement le plus propice à des activités de jeu responsables.

Étapes

Au cours des premiers six mois

- Désigner la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme principal chargé des initiatives en matière de jeu responsable.
- Accroître le financement aux Services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé.
- Développer des buts et des objectifs, et des politiques pour le programme de jeu responsable.
- Embaucher des spécialistes qui donneront des conseils et feront des recommandations sur l'élaboration d'un programme de jeu responsable pour le Nouveau-Brunswick.
- Collaborer avec les Premières nations en vue d'élaborer des initiatives et des programmes qui seront tout spécialement adaptés aux programmes de sensibilisation et aux problèmes de jeu compulsif dans les communautés des Premières nations.

Au cours de la première année

- Procéder à l'évaluation globale des besoins en matière de programmes de prévention et de services de traitement et de réadaptation dans le but de définir les possibilités d'amélioration.
 - Commander une étude de prévalence sur les problèmes de jeu compulsif.
-

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

(suite)

Étapes (suite)

- Définir les approches et les outils qui serviront à développer et à mettre en œuvre des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, qui informeront le public des risques que comportent les jeux de hasard, de l'importance de s'adonner aux activités de jeu de manière responsable, des signes associés au problème de jeu compulsif et de la façon d'obtenir de l'aide.
 - Développer des normes liées à la responsabilité sociale des entreprises qui comprendront les normes et les pratiques commerciales sur place des fournisseurs de services, des détaillants et des programmes de formation à l'intention du personnel (comme dans tous les sites de TLV et autres établissements de jeu) ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des normes et des pratiques relatives à la publicité responsable.
 - Participer activement aux activités des organisations nationales comme le Canadian Partnership for Responsible Gambling, qui s'associe aux initiatives et à la recherche en matière de jeu responsable.
 - Collaborer avec d'autres compétences à des activités et des stratégies de jeu responsable, et aux projets de recherche.
 - Développer une approche intégrée pour un programme de jeu responsable qui englobera toutes les formes de jeux au Nouveau-Brunswick et qui s'ajoutera aux programmes et aux services offerts par les services de traitement des dépendances du ministère de la Santé et de la Société des loteries de l'Atlantique.
 - Élaborer des ébauches d'exigences réglementaires en consultation avec les ministères compétents.
 - Intégrer au cadre juridique les exigences législatives et réglementaires d'un programme de jeu responsable.
-

Amélioration des initiatives en matière de jeu responsable

(suite)

Étapes
(suite)(suite)

Au cours de la deuxième année

- Publier les résultats de l'étude de prévalence et de l'évaluation des besoins.
- Implanter un programme de jeu responsable intégré au Nouveau-Brunswick.
- Collaborer avec les fournisseurs de services de jeux de hasard pour aider les entreprises à respecter leurs engagements en matière de responsabilité sociale.

Au cours de la troisième année

- Évaluer la liste des programmes et des services et faire les adaptations pour combler les lacunes relevées.
 - Publier les rapports de recherche et les résultats d'évaluation des programmes et des services.
-

Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif

Action **Le cadre réglementaire du jeu caritatif sera renforcé pour améliorer l'efficacité des politiques qui régissent le secteur du jeu caritatif.**

Un programme visant l'obtention d'une licence pour les tournois caritatifs de Texas Hold'em sera lancé.

Les détenteurs de permis et de licence auront l'occasion de fournir des suggestions pour apporter des améliorations au programme.

Aperçu du jeu caritatif au Nouveau-Brunswick

Les licences des jeux caritatifs sont une importante source de revenus pour de nombreuses organisations caritatives et associations à but non lucratif du Nouveau-Brunswick. Les organismes ou organisations caritatives admissibles du Nouveau-Brunswick peuvent se voir délivrer une licence ou un permis pour organiser des événements comme des jeux de bingo, tombola, Monte Carlo et les ventes de billets à languettes. En 2006-2007, près de 830 licences ont été délivrées à des organisations caritatives pour qu'elles puissent organiser des activités de jeu. Ces activités de jeu ont généré environ 13,7 millions de dollars en bénéfice net pour les organisations caritatives du Nouveau-Brunswick. En outre, plus de 1 200 permis ont été délivrés à des organisations caritatives. Les permis sont délivrés pour les jeux offrant des prix d'une valeur égale ou inférieure à 500 \$. De façon générale, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se concentre sur l'intérêt de la collectivité en matière de jeu caritatif dans la province.

Le jeu caritatif autorisé a dû faire face à de nombreux défis dans le pays au cours de ces dernières années. Au nombre de ces défis figuraient la concurrence accrue dans le domaine des loisirs, le déclin de la participation bénévole, l'émergence de fournisseurs de services professionnels et les nouvelles technologies. Beaucoup d'organismes qui comptent sur le revenu des jeux caritatifs pour financer leurs activités sont inquiets quant à l'avenir de cette activité. L'importance des loteries, bingos et activités similaires comme source de financements pour ces organismes a été réitérée dans le rapport sur le secteur communautaire non lucratif récemment publié par le groupe d'étude du premier ministre.

Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif (suite)

Aperçu du jeu caritatif au Nouveau-Brunswick (suite)

On a demandé au gouvernement d'accorder aux organisations caritatives une licence qui leur permettrait d'organiser de nouvelles formes de jeu, comme les tournois de poker Texas Hold'em. Le Texas Hold'em est une forme populaire du poker qui consiste à réaliser la meilleure combinaison de cinq cartes avec les deux cartes que chaque joueur a en main et les cinq cartes communes à tous les joueurs. Le Texas Hold'em se joue souvent à la façon d'un tournoi, c'est-à-dire que la partie se prolonge jusqu'à ce qu'un seul des joueurs ait gagné tous les jetons; il remporte ainsi la partie.

Le Nouveau-Brunswick, contrairement à la plupart des provinces, ne dispose d'aucune législation sur le jeu qui régirait les questions relatives au jeu caritatif, telles que l'instauration de nouvelles activités de jeu, l'admissibilité, l'usage des fonds, les modalités et règlements, les restrictions concernant les fournisseurs de services et l'âge. Un règlement serait nécessaire pour mettre en place un environnement davantage contrôlé dans lequel le jeu caritatif ferait l'objet d'un comportement responsable.

Mise en oeuvre des modifications

Des modifications à la *Loi sur les loteries* vont être présentées pour prévoir les pouvoirs réglementaires concernant les activités de jeu caritatives. Un cadre réglementaire plus strict est nécessaire pour faire face aux problèmes qui se posent et aux défis à relever.

Les nouvelles réglementations de la *Loi sur les loteries* traiteront des sujets suivants : les organismes admissibles, l'usage admissible des fonds générés par les activités de jeu caritatives, l'utilisation des médias et des nouvelles technologies afférentes au jeu caritatif, l'approbation des nouveaux types de jeux et d'activités, les lignes directrices en rapport avec la participation des fournisseurs de services professionnels (y compris l'enregistrement des fournisseurs), l'amélioration des procédures en matière d'application et de conformité, les exigences plus strictes ayant trait à la production de rapports, l'amélioration de la procédure d'appel et la présentation de tournois de poker Texas Hold'em caritatifs. La réglementation fournira à la commission le pouvoir nécessaire à la supervision appropriée et responsable des activités de jeu caritatives au Nouveau-Brunswick. Un régime de réglementation officiel offrira également davantage de transparence aux organisations caritatives et aux organismes à but non lucratif ainsi qu'au grand public.

Renforcement de la politique en matière de jeu caritatif (suite)

Évaluation du programme

En consultant les personnes qui organisent des bingos, des tombolas ou des soirées Monte Carlo dans un but caritatif, nous comprendrons mieux quelles améliorations peuvent être apportées. Le Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif a avancé l'idée d'un allègement des formalités administratives et des coûts nécessaires à l'obtention d'une licence de loterie. Le gouvernement aimerait avoir connaissance de toutes les idées qui peuvent l'aider à faire fonctionner le programme le mieux possible. Une évaluation du programme va être menée pour rassembler les renseignements et la rétroaction.

En ce qui concerne le programme Texas Hold'em, une évaluation distincte sera menée avec les organisations caritatives qui ont choisi d'y participer. Le gouvernement souhaite recueillir des suggestions sur les améliorations possibles.

Étapes

Au cours des premiers six mois

- Lancement au début de 2008 d'un programme visant à l'obtention d'une licence pour les tournois caritatifs Texas Hold'em.

Au cours de la première année

- Réalisation d'une évaluation des politiques en matière de jeu caritatif. Au cours de cette évaluation, les détenteurs de licences de jeux caritatifs seront consultés.

Au cours de la deuxième année

- Évaluation de la première année du programme Texas Hold'em.
 - Analyse des résultats de l'évaluation et présentations d'améliorations.
 - Présentation de modifications au cadre législatif et réglementaire.
-

Destination casino

Action Une destination casino sera autorisée au Nouveau-Brunswick.

Contexte Les casinos sont des établissements dans lesquels des jeux de hasard divers sont proposés aux clients. On y retrouve généralement des tables de poker, des jeux sur table et des machines à sous. Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador sont les seules provinces qui, à l'heure actuelle, n'ont ni un casino ni un centre de divertissement offrant des courses attelées, communément appelé « hippodrome-casino ». Certaines communautés ont manifesté de l'intérêt pour l'intégration des centres de jeux dans leurs plans d'aménagement. Au cours des dernières années, les parties intéressées ont insisté auprès du gouvernement pour que celui-ci autorise la création d'un ou plusieurs casinos ou centres de jeux dans les hippodromes. Divers emplacements dans la province ont été suggérés comme sites idéals pour la construction de ces établissements.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à continuer à soutenir les élevages de Standardbred au moyen de programmes tels que le Programme des courses attelées de l'Atlantique et le fonds de bourse. En juin 2007, le gouvernement avait annoncé qu'il allait investir plus d'un million de dollars répartis sur une période de trois ans afin de soutenir l'industrie des courses attelées. Il continuera à travailler avec les intervenants de l'industrie pour explorer d'autres possibilités de développement.

Demande de propositions Par l'entremise de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial délivrera une demande de propositions pour la création d'une destination casino au Nouveau-Brunswick. Le choix du soumissionnaire sera effectué selon un processus d'évaluation rigoureux et équitable sous le contrôle de la firme KPMG LLP, un cabinet international de comptabilité et de consultation. Le soumissionnaire choisi aura l'autorisation d'exploiter l'établissement grâce à un système réglementé qui sera établi par le gouvernement provincial. Le fournisseur de services se verra attribuer un contrat pour une période de 20 ans.

Destination Casino (suite)

Points saillants de la demande de propositions

La demande de propositions (DP) doit prendre en compte la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et le financement d'une installation de jeu de type destination casino au Nouveau-Brunswick. Aucun financement ne sera apporté par le gouvernement à la destination casino. La DP ne précise pas d'emplacement pour le complexe casino. Les soumissionnaires devront proposer un emplacement d'après un examen rigoureux de leur propre étude de marché.

Les parties intéressées devront également proposer des installations auxiliaires qui offriront une gamme de possibilités d'aménagement, de divertissement et d'accueil, et ce, à l'intérieur et autour de l'emplacement proposé. Les complexes casinos dans d'autres parties du pays comprennent des restaurants de spécialités, des sites d'événements spéciaux, des salles de réunion et de convention ainsi que des locaux pour les détaillants. Alors que les installations pour les courses attelées peuvent être intégrées dans une demande de proposition, l'inclusion d'une piste de course sous harnais n'est pas obligatoire dans la soumission du casino.

Cette DP démontre l'intention du gouvernement provincial concernant sa nouvelle approche responsable en matière de jeu au Nouveau-Brunswick, d'imposer de nouvelles restrictions à la distribution de terminaux de loterie vidéo dans la zone de marché du casino. Un maximum de 20 pour cent des terminaux du programme de loterie vidéo sera autorisé à l'intérieur de la zone de marché du casino. Il est prévu que la distance entre le complexe casino et la collectivité dans laquelle il est situé variera de 80 à 100 kilomètres.

Plus particulièrement, les soumissionnaires devront démontrer comment ils comptent intégrer des pratiques en matière de jeu responsable au sein du complexe casino. Cela a pour but d'assurer que la responsabilité sociale de l'entreprise est inhérente à la mise en place des jeux de casino. De plus, cela garantira que l'engagement du gouvernement en matière de *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable* est respecté.

Le processus d'évaluation utilisé pour le choix d'un soumissionnaire doit être clair, juste et appliqué de façon uniforme. Les habitants du Nouveau-Brunswick doivent savoir que la sélection est faite d'une manière juste et transparente et sans influence indue. Tous les soumissionnaires seront examinés en fonction de critères préétablis par des équipes d'évaluation constituées par des experts de l'industrie du jeu et des fonctionnaires expérimentés du gouvernement.

La firme KPMG LLP a été engagée à titre de conseiller et de surveillant de l'équité tout au long du processus d'évaluation.

Destination Casino (suite)

Cadre législatif

Le gouvernement provincial doit apporter des amendements au cadre législatif existant pour le contrôle du jeu afin de permettre le fonctionnement d'une destination casino. Des propositions précises de règlement seront apportées par la suite en fonction des processus établis.

Organisme responsable

Au nom du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick émettra la DP qui doit prendre en compte la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et le financement d'une installation de jeu de type destination casino au Nouveau-Brunswick.

Étapes

Immédiatement

- La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick délivrera une demande de propositions le 8 novembre 2007.

Au cours des premiers six mois

- La demande de propositions verra son terme le 11 mars 2008.

Au cours de la première année

- L'échéance pour l'évaluation des soumissions présentées sera en mai 2008.
- Le soumissionnaire privilégié sera sélectionné et annoncé en mai 2008. Il est prévu que la finalisation de l'entente de prestation de services aura lieu début juillet 2008.

La destination casino devrait être opérationnelle vers le 1^{er} mai 2010.

Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Action Grâce au processus bilatéral, faire participer les Premières Nations du Nouveau-Brunswick à la nouvelle approche du gouvernement provincial visant des pratiques de jeu responsables.

Contexte Au Nouveau-Brunswick, les jeux de hasard autochtones sont un phénomène relativement nouveau. Les Premières Nations qui établissent des activités de jeu dans leur collectivité le font pour financer les initiatives et projets entrepris dans le but général de promouvoir l'autosuffisance économique des collectivités.

Parmi les collectivités du pays, les réserves autochtones du Nouveau-Brunswick affichent parmi les taux les plus élevés pour ce qui est de la pauvreté, du chômage, de la dépendance à l'aide sociale, de l'abandon scolaire et de l'alcoolisme, de même que pour d'autres indicateurs de pauvreté et de détresse sociale. Bon nombre sont situées dans des régions éloignées où les activités économiques indigènes sont rares. De nombreuses collectivités des Premières Nations ont saisi l'occasion que présente le jeu, le considérant comme l'un des rares moyens éprouvés dont elles disposent pour générer des recettes.

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs collectivités des Premières Nations ont conclu avec le gouvernement provincial des ententes de partage des recettes provenant des impôts et du jeu.

En 2006-2007, le gouvernement provincial a remis à huit collectivités des Premières Nations environ 7,5 millions de dollars en provenance des recettes du jeu sur le territoire de ces huit collectivités.

Les collectivités des Premières Nations qui ont conclu des ententes de partage des recettes du jeu sont les suivantes : Saint Mary's, Kingsclear, Oromocto, Woodstock, Madawaska, Burnt Church, Eel River Bar et Elsipogtog. La collectivité de Fort Folly est aussi partie à une entente, mais elle n'organise aucune activité de jeu.

Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick (suite)

Processus bilatéral

Le 6 février 2007, dans son discours du trône, le gouvernement a pris l'engagement suivant : «... *collaborer avec nos partenaires des Premières Nations en vue de créer une tribune bilatérale où les questions d'intérêt mutuel pourront faire l'objet de discussions et où des solutions équitables et justes pourront être ébauchées.* »

Le 8 février 2007, les chefs des peuples malécites et mi'kmaq du Nouveau-Brunswick ont tenu une assemblée à Metepenagiag, décidant à l'unanimité de collaborer de bonne foi avec le gouvernement provincial de manière à revigorer les rapports fondés sur les traités et de mettre en place un processus bilatéral équitable et fructueux qui permettra d'aborder les questions d'intérêt mutuel pour le mieux-être des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick et des gens du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Par conséquent, les 15 Premières Nations et le gouvernement provincial ont signé l'*Entente bilatérale sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick*. Cette entente procure un cadre pour la collaboration du gouvernement provincial et des Premières Nations en vue de concilier les dossiers et les domaines de compétences des Premières Nations et de la Couronne.

Afin que tous les peuples autochtones participent activement au programme du gouvernement et que les préoccupations soient résolues par voie de négociation ou de discussion, un processus bilatéral structuré a été établi. Ce processus est géré par le comité technique de négociation qui est chargé de recevoir les questions des Premières Nations et du gouvernement provincial et d'établir des tables rondes dans le but de régler les questions prioritaires. Les jeux de hasard autochtones représentent l'une des questions prioritaires.

Engagement auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick (suite)

Dialogue avec les Premières Nations

Dans le but d'engager les Premières Nations dans un dialogue proactif sur les questions relatives au jeu, le gouvernement provincial a retenu les services de consultants qui amorceront un dialogue avec les Premières Nations sur les préoccupations et intérêts se rapportant aux jeux de hasard autochtones. Ils solliciteront également les points de vue des Premières Nations sur un nouveau cadre responsable pour les jeux dans la province.

Le dialogue permettra de mieux comprendre les points de vue des Autochtones concernant les jeux de hasard et de rencontrer les Premières Nations dans le but de trouver un autre modèle viable pour le partage des recettes fiscales provenant du jeu. Ce modèle doit correspondre aux objectifs de la nouvelle approche visant des pratiques de jeu responsables, tout en respectant les objectifs d'autosuffisance des collectivités des Premières Nations.

Ce dialogue soutenu sur le jeu prendra la forme de discussions en tête-à-tête avec les dirigeants autochtones, les administrateurs des jeux, les professionnels, les entrepreneurs et les activistes communautaires.

Étapes

Immédiatement

- Poursuivre le dialogue avec les chefs, les conseils et les organismes des Premières Nations.

D'ici six mois

- Présenter le rapport final sur le dialogue avant la fin du mois de novembre.

D'ici un an

- Établir une table ronde bilatérale pour analyser le rapport et l'information découlant du dialogue. La table ronde présentera un compte rendu mensuel au comité technique de négociation et soumettra ses recommandations finales au comité.

D'ici deux ans

- Supporter les priorités et les besoins des Premières Nations en matière de développement économique, de logement et de santé en les alignant sur la nouvelle orientation du gouvernement concernant une gestion responsable et des jeux responsables dans un environnement responsable.
-

Aperçu législatif

Cadre provincial pour le jeu

Au Canada, la réglementation des activités de jeu émane du *Code criminel*. La Partie VII du *Code criminel* définit les conditions sous lesquelles le jeu est légal. L'article 207 (1) stipule que le jeu est légal s'il est : soit mis en œuvre et géré par le gouvernement d'une province, soit si un organisme de bienfaisance ou religieux est accrédité par une province pour mettre en œuvre et gérer un système de loterie en vertu des modalités prescrites.

La *Loi sur les loteries* (1976) a institué la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick. Le ministre des Finances préside la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, le sous-ministre des Finances en est le vice-président et un autre sous-ministre agit en qualité de troisième commissaire.

En vertu des décrets-loi 80-807, 81-18 et 83-925, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est autorisée à délivrer des permis à des organismes de bienfaisance ou religieux pour diriger des jeux de hasard où les fonds seront utilisés à des fins caritatives. La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick établit une politique de réglementation portant sur la conduite et la gestion de jeux de hasard caritatifs, tels que les tirages au sort et le bingo, en vertu des Conditions d'obtention de licence ou de permis de loterie.

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est également responsable d'élaborer et de mettre en œuvre une politique au sujet des systèmes de loterie provinciaux. En 1976, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, au nom de la province, a conclu une entente avec les trois autres provinces de l'Atlantique pour fonder la Société des loteries de l'Atlantique, qui dirige les programmes de jeux provinciaux tels que la loterie vidéo, Lotto 6/49 et divers jeux à gratter. En outre, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est un actionnaire de la Société des loteries interprovinciales, qui dirige deux loteries nationales en ligne, 6/49 et Super 7.

La *Loi sur les loteries* prévoit également le partage des revenus avec les Premières nations et des versements législatifs au fonds de développement du sport et des arts. En vertu de la *Loi sur les loteries*, le règlement 83-170 (le *Règlement sur la loterie de l'Atlantique*) et le règlement 90-142 (le *Règlement sur les systèmes de loterie vidéo*), prévoient que la SLA gèrera le programme de loterie vidéo et les autres systèmes de loterie.

Le gouvernement provincial entend déposer une loi pour mettre en place la nouvelle politique de jeu responsable : *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable*.
